

LE CANADA

CONDITIONS.

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois.
L'abonnement datant toujours du premier du mois.
L'abonnement est payable par semestre et d'avance.
L'édition hebdomadaire paraît trois fois par semaine, les Mardis, Jeudis et Samedis.
L'édition hebdomadaire paraît le Mercredi.
On ne prendra aucune lettre non payée au bureau de poste.
— Pour le tarif des Annonces, voir la quatrième page.

ABONNEMENT.
Edition Ordinaire, 21; Edition Hebdomadaire, 10s. par année.
On s'abonne à Montréal, au bureau du journal, rue Ste. Thérèse, vis-à-vis la rue St. Denis, et aux adresses suivantes:
M. FABRE ET GRAVEL, No. 30, rue St. Vincent.
Jos. Roy, No. 25, rue St. Gabriel.
M. TRUDEAU, No. 111, rue St. Paul.
Et dans les campagnes, chez les agents dont les noms se trouvent dans dernière page.

Vol. III. MONTREAL, SAMEDI MATIN, 13 JANVIER 1855. No. 147.

LIVRES POUR ETRENNES.
LES Sousignés offrent maintenant en vente un assortiment considérable de VOLUMES ELEGAEMMENT RELIES ou AVEC DE MAGNIFIQUES CARTONNAGES POUR ETRENNES.
LIX 64, 74, 94, 11, 13, 14 le volume et au-dessus, suivant le format et le genre de reliure.
— DE PLUS —
Un choix très étendu de livres de prières, avec reliure en velours, maroquin et autres à prix réduits.
— AUSSI —
Cartes de visites.
FABRE ET GRAVEL,
No. 30, Rue St. Vincent.
27 déc.

Calendrier Ecclésiastique et Civil DE L'ANNEE 1855.
Publié et à vendre par
FABRE ET GRAVEL,
No. 30, Rue St. Vincent.

VINS
ON vend chez les Sousignés, 100 douzaines de VIN MADERE, d'une qualité supérieure à toute celle que l'on peut se procurer à Montréal.
— AUSSI —
Quelques douzaines de ST. PERRY Mousseux.
FABRE ET GRAVEL,
No. 30, rue St. Vincent.
12 déc. 137

Commandes pour la France.
LES Sousignés expédient toutes les semaines, par steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de charger de quelconques ordres, pour Livres, Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Miroirs, Instruments de Chirurgie ou de toutes autres Marchandises Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plus tôt possible.
FABRE ET GRAVEL,
No. 30, rue St. Vincent.
12 déc. 137

Société de Bienveillance BRITANNIQUE AMERICAINE DU CANADA.

BUREAU CENTRAL A MONTREAL
AVEC des Branches et Agences dans presque toutes les Villes et Villages de l'Amérique Britannique du Nord.
Le *Moniteur Mensuel* — un grand et beau Journal publié par la Société contenant des Prospectus, les Règles et Règlements, Liste des Bureaux et des Agences, et toutes les Informations relatives à l'Institution, — peut être obtenu au Bureau, No. 32, Rue St. Joseph, au coin de la Rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale, ou au Bureau de l'Agent Général, No. 132, Rue Craig.
J. H. PHILLIPS,
Sec. et Gérant Gén.
THOS. R. BROWN, Ecr.,
Agent Général.
14 janv. fm-am-3

THE MERCHANTS & TRADESMAN'S MUTUAL LIFE ASSURANCE SOCIETY,
(Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie des Marchands et Artisans)
DE LONDRES,
Incorporée par Acte du Parlement.
BUREAU CENTRAL:— 5 Chatham Place, Blackfriars, Londres.
BUREAU A MONTREAL,
Avec des Agences dans toutes les Principales Villes et Villages de l'Amérique Britannique du Nord.
LES Sousignés, comme AGENT pour cette ancienne et riche compagnie, est prêt à recevoir des offres d'Assurances et à donner toutes les Informations relatives aux assurances, annuités, dotations pour les enfants et les autres, etc.
J. H. PHILLIPS,
Agent et Gérant,
T. R. BROWN, Ecr.,
132, Rue Craig.
14 déc. fm-am-2

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE NAVIGATION A VAPEUR
Sous Contrat avec le Gouvernement Provincial Canadien de Sa Majesté.
BUREAUX DE LA COMPAGNIE:
No. 3, Royal Insurance Buildings, North John Str. LIVERPOOL.
WILLIAM RUDD, Secrétaire.
Vapeur de Portland à Liverpool.
LES Plineaux Steamers à Hélice de Première Classe de la Compagnie:
OTTAWA..... Capt. J. B. ATKINS.
CLEOPATRA..... Capt. SALT.
CHARLEY..... Capt. W. PATON.
ERIE..... Capt. J. H. PHILLIPS.
ONTARIO..... Capt. J. H. PHILLIPS.
SARASOTA..... Capt. W. J. ISLEY.
L'an de la Compagnie est terminée le 1er JANVIER, de FÉVRIER et de MARS.
TAUX DE PASSAGE:
DE PORTLAND A LIVERPOOL A PORTLAND ET MONTREAL.
1ère Classe, \$85
2ème do 60
3ème do 30
Les Passagers de Troisième Classe seront pourvus de provisions, mais non de Lits ou de Lingerie.
Le steamer à un Médicin.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LAMONT ET McLARTY,
21, Water Street, Liverpool.
DAVID BELLEHOUSE,
Portland, Montréal et Québec.
19 déc. 140

MEUBLES DE MENAGE,
AU No. 67, GRANDE RUE ST. LAURENT MONTREAL.
L'public trouvera à l'adresse ci-dessus toutes sortes de MEUBLES DE MENAGE faits avec goût et avec les meilleurs matériaux, tels que: Chaises, Commodes, Sofas, Conchets, Bureaux, Tables, Lavabains, Cifonniers, etc.
Le tout est offert à des prix modérés et garant pour être remplacés par aucune fabrique pays, pour l'ELEGANCE, la SOLIDITÉ et le FIN.
Vieux Meubles réparés et mis à neuf, à très bas prix.
NOUBLES PASSE GRAND No. 67.
M. L. PARISEAU Ecr. Gr.
20 juil. fm-am-77

JOS. AMIOT, NOTAIRE.
Tient son Etude à Montréal, rue Lagacachetière, No. 75.
21 nov. 129

LA LANGUE ITALIENNE.
M. E. MORETTI, maître de Langue Italienne, est arrivé dernièrement de Florence et désire se procurer un nombre limité de PUPILES. S'adresser à M. JOHN ARMOUR, No. 11, Grande Rue St. Jacques.
12 déc. fm-137

A Vendre ou à Louer.
A VENDRE, une MAISON EN BRICK, agréablement située à l'extrémité, sur la rue Sherbrooke, contenant quatorze appartements, constamment pourvus d'eau, de puits et de rivière, par la pompe dans la cuisine; quatre cheminées, remise, hangar à bois, glacière et un jardin.
AUSI, — DEUX DEMEURES EN PIERRE DE TAILLE, situées, No. 11 et 13 Rue Ste. Genevieve, faubourg St. Antoine, contenant neuf appartements et un caveau, constamment pourvus d'eau, par la pompe dans la cuisine; chaudières et jalousies; toutes deux très chaudes et très commodes avec remise, hangar, et écurie.
No. 15, une demeure très commode, partie en bois et en pierre, contenant six appartements, et une galerie sur le front. Une maison très confortable — Rue Ste. Genevieve.
No. 17, une demeure commode, partie en bois et partie en pierre, contenant six appartements, et une galerie sur le front. Logements — près de la Rue Ste. Genevieve.
No. 19, une demeure large et spacieuse avec jardin; partie en bois et en pierre, contenant dix appartements constamment pourvus d'eau par la pompe de la cuisine, écurie et hangar.
No. 23, aussi un agréable site — Rue Ste. Genevieve, sur la rue St. Charles, vieux hangar dessus construit — Rue Ste. Genevieve.
S'adresser à THOS. JENKINGS, Rue Notre-Dame, No. 75.
7 déc. 137

PLACEMENT AVANTAGEUX.
SERONT VENDUS à constit. dans le cours de l'été prochain environ 150 LOTS propres à la construction, en cette ville, dans une position des plus avantageuses pour les résidences privées. Ces lots se trouvent situés sur les rues Ste. Catherine et Amherst défrichées, et sur la prolongation projetée des rues Miguette, St. Nicolas, Tolentin et Sherbrooke. Ces rues doivent être prolongées très prochainement.
Ces lots, par leur position très rapprochée de divers établissements publics, et leur proximité des dépôts que va faire construire immédiatement la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, méritent l'attention des spéculateurs ou des personnes qui voudraient s'assurer une résidence commode.
Le canal projeté et dont l'exécution ne peut être retardée longtemps, traverse la propriété ainsi offerte en vente dans toute sa largeur, et donnera aux lots achetés une valeur inestimable. Pour le plan et les conditions, s'adresser à JOSEPH BELLE, N. P., Rue St. Lambert.
Ou aux sousignés,
J. H. TERRONX,
F. ST. JEAN.
16 déc. fm-139

LOTTERIE
POUR DONNER EN PRESENTS DU JOUR DE L'AN.
LA plus belle occasion qui ait jamais été offerte au public, surtout à l'approche des Etrennes. SIX MAGNIFIQUES TABLEAUX pouvant être présentés comme CADEAUX DU JOUR DE L'AN. figurant trois séries différentes. On peut les voir chez les sousignés.
150 BILLETS à \$1 chaque.
6 PRIX de la valeur de \$150.
Premier prix, valeur \$30
Second do \$20
Troisième do \$15
Quatrième do \$10
Cinquième do \$5
Sixième do \$20
Total.....\$150
J. M. LAMOTHE,
Libraire, vis-à-vis le Séminaire.
22 déc. 141

PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.
Ouvert depuis Jeudi, 21 courant.
R. SHARPLEY,
LES Sousignés ont le plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il ROUVRIERA son ACADEMIE DE DANSE LUNDI, 27 nov. Ecoles et Familles servies aux conditions ordinaires.
PARTIS DE QUADRILLE les MARDIS, 21 nov. fm-129

Collection.
LE Sousigné désire informer les marchands, qu'il se charge des COLLECTIONS à des conditions faciles — une réduction très libérale sera faite sur les comptes un peu élevés.
E. P. LAURENT, L. PH. FONTAINE,
Bureau du P. 33.
30 nov. 133

Cire blanche anglaise pure
A vendre par les sousignés.
JUS de CITRONS FRAIS, fortement recommandé comme remède pour le Rhumatisme, à vendre par les sousignés.
HUILE MEDICINALE de FOIE de MORUE, vendue d'être reçue directement de Terrebonne, à vendre par les sousignés.
MAUX de DENTS, etc., récemment reçus. — POUDRE BLANCHE, excellente pour remplir les Dents creuses. — Prix 3/4 la bouteille. A vendre par ALFRED SAVAGE ET Cie, Près le Palais de Justice.
28 nov. am-128

GRANDE LOTTERIE.
UN BEAU TERRAIN POUR BATIR AUX TROIS-RIVIERES.
Pour \$2 Settlement.
LE Sousigné fait tirer au Sort 152 Terrains pour Batir.
Un Terrain valant..... 250 0 0
Dix-huit Terrains valant 450 chaque..... 8100 0 0
133 do do 230 do 3090 0 0
Total.....\$3,140 0 0
qu'il possède dans la Ville des Trois-Rivières, sur le bord du St. Maurice, vis-à-vis le Pont, suivant les plans fait par M. P. J. V. Regnaud, arpenteur. Il y a 18 Terrains formant des encadrements de rues; les plus grands sont de 65 à 100 pieds, les plus petits de 30 à 60, valant au moins 250 chaque.
Le jeun en chef Bowen a acheté, en juin dernier, les Terrains numéros 5, 6 et 7, à raison de \$30 chaque.
Il y a 133 Terrains de 50, 60 et 70 et 100 pieds de profondeur, valant au moins 230 chaque.
Puis la dernière vis-à-vis les lots Nos. 6 et 7, d'un terrain 240 pieds de front, sur la prolongation du chemin à la Rivière St. Maurice.
M. Baptist et Cie. ont acheté la dernière vis-à-vis les Terrains numéros 1, 2, 3 et 4, pour \$250, qui ne va pas plus que la précédente.
Le Commerce des Bords de la Rivière St. Maurice, le voisinage du Grand Moulin à Scie de M. Norcross, Phillips et Cie., qui sont en pleine activité, et des Chemins de Fer du Nord et du St. Maurice qui sont prochainement construits, ne manquent pas d'en doubler encore la valeur, avant peu d'années.
Quant aux avantages qu'offrent ces Terrains pour Batir, le Sousigné réfère au certificat suivant:
"Nous certifions, par ces présentes, que tous ces lots sont égaux, sains, supérieurs à aucun en cette province, comme lieu de résidence."
(Signé)
P. B. Dumoulin, (Agent de la banque du Haut-Canada).
L. J. McNeill, (Agent de la banque de Montréal).
John McDougall, (Agent de la banque de Québec et maître de la ville des Trois-Rivières).
James Dickson, (Juge de Paix).
J. G. Ogden, (Shérif).
Oliver Wells, (Superintendant des Bords de la Couronne).
J. P. Bureau, (Arpenteur).
A. Polette, (M. P. P.).
J. E. Turcotte, (M. P. P.).
Le montant des billets pour la présente loterie est de 10,280 à deux piastres chaque, et le tirage au sort des 152 prix, aura lieu aux Trois-Rivières, à l'Hôtel-de-Ville, MERcredi 28 FÉVRIER prochain.
Le jour auquel le tirage au sort aura lieu sera annoncé dans les journaux, ainsi que la liste des billets qui auront droit à un Terrain, que le sort aura déterminé, sera publiée de suite dans ce journal.
Il sera donné aux gagnants un titre incontestable et en franc et commun usage, la communication des droits sera garantie avant d'être faite avec le gouvernement.
On pourra se procurer des billets chez les principaux libraires de Montréal et de Québec, chez E. M. Hart, écrivain, aux Trois-Rivières et du Sousigné.
E. J. PACAUD,
Trois-Rivières, 28 oct. fm-am-128

PRESENT DU JOUR DE L'AN
J. GARDNER, Chimiste et Drogiste, 293, Rue Notre-Dame (Ouest), a à vendre un assortiment de BOITES de TOILETTE pour Dames et Messieurs, propres pour des présents de Noël et du Jour de l'An.
27 déc. 141

LIQUEURS DE NOEL.
A VENDRE en lots convenables aux acheteurs:
CURAÇAO, Noyau, Manille, Absinthe, Eau d'Or de Danzig, Maraschino, Eau de Vie Cherry, Vin de France Canadien.
TOKAY réel, Champagne et Claires de diverses marques.
MADÈRE, Xéras, Moselle, Bourgogne, Hock, Hermitage, Sauterne, etc.
EAU-DE-VIE, Rum, Whiskey, Cossais, Gin Anglais, etc.
E. KERSTEN,
Coin des rues St. Pierre et Notre-Dame.
22 déc. fm-141

BOIS DE CHARPENTE Demandé.
ON A BESOIN D'UN MILLION DE PIEDS EN SUPERFICIE D'ÉPINETTE SCIEE et de PIN à BATIR, à être livré au commencement du Printemps.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de
J. G. SIMS,
Coin de la rue St. Louis.
am-141

BOIS! BOIS! BOIS!
300 CORDES D'ÉPINETTE et autres Bois de chauffage, à vendre au Clos de MM. PESANT et AREL, coin des rues St. Charles, Borromée et Craig.
Les Sousignés invitent surtout les personnes qui ont besoin de BOIS D'ÉPINETTE de passer à leur Clos avant d'aller acheter ailleurs.
Leur Bois est de la meilleure qualité et ils le vendront à des prix raisonnables. Leur Épinette est surtout d'une qualité supérieure à celle qui ait déjà été apportée sur le marché.
PESANT et AREL,
Coin des rues St. Charles Borromée et Craig.
22 déc. fm-141

AVIS.
LE Public est respectueusement informé que les affaires ci-dessus conduites par HENRY OWEN et RICHARD TRANTER, dans la cité de Montréal, comme FABRICANTS de PIANOS-FORTES, sous le nom et raison de OWEN et TRANTER, seront, depuis cette date, conduites par le Sousigné, en son propre nom et pour son propre compte.
HENRY OWEN,
76, rue St. Laurent.
Fabrique, No. 8, rue St. George.
22 déc. am-141

Exposition de Noël.
CONFISEUR ALLEMAND,
NO. 10, RUE ST. LAURENT.
LE Sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant en mains, un Splendide et Grand Assortiment de Pâtisseries de Noël et du Jour de Noël.
de toutes sortes, telles que GATEAUX, ORNEMENTS, SUCRERIES, CONFITURES, etc.
Il a aussi monté, d'après la façon allemande, ces charnières.
ARBRES DE NOEL!
un article qui fait le plus grand plaisir aux Enfants. Ges Arbres seront illuminés tous les soirs, depuis 5 heures.
Les jeunes parents feront le plus grand plaisir à leurs enfants, en venant avec eux chez
VANSELOR,
22 déc. am-141

SAISON DES FETES
G. MOCHERIE,
21, Rue Notre-Dame, près l'Hôtel Donagana.
GATEAUX, PATISSERIES et SIROPS, en grande variété, des meilleurs formes et qualités, aux
PLUS BAS PRIX POSSIBLES.
LES PARTIS de NOCES et SOIREES de toute nature pourvus avec promptitude et à conditions modérées.
19 déc. fm-140

GATEAUX ET PATISSERIES POUR LES FETES.
LE Sousigné a l'honneur d'annoncer qu'il a l'appropriation très considérable de beaux GATEAUX Unis et Ornés, des meilleures qualités.
— AUSSI —
Buns Eccossais et Petits Pains.
— ET —
Un bel assortiment de CORNES D'ABONDANCE et autres paquets de
BONBONS.
Son fonds est très étendu et peut être recommandé avec confiance.
LES PRIX sont RAISONNABLES pour tout. N. B. — Comme c'est son habitude depuis 12 ans il accorde son attention spéciale aux Parties de Famille.
CAFÉ CHAUD, etc., pour Lunch, chaque jour de MIDI à 4h. P. M.
CHARLES ALEXANDER,
Rue Notre-Dame.
am-141

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE DE J. B. ROLLAND.
Dictionnaire Universel des noms de saints, 1 vol. broché.
Dictionnaire (petit) des Synonymes Français, par E. Sommer, 1 vol., in 180, relié, 46 cts.
Dictionnaire Historique des inventions, 1 vol., in 120, relié.
Divinité de Jésus-Christ, par M. De Cenoude, 2 vols., in 120.
Dictionnaire (petit) des Rimes Françaises, précédé d'un précis des règles de la versification, par E. Sommer, 1 vol., in 180, relié, 38 cts.
Distribution de la Richesse, par P. Rossi, 1 vol., in 120, relié.
Diplomate de la France et de l'Espagne, par M. Capot, 1 vol., in 80, relié, 75 cts.
Don Quichotte, par Miguel de Cervantes Saavedra, 2 vols., in 80, relié, 10s.
Dogme de la Confession, par A. Guillois, 1 vol., in 120, relié.
Edw. Barnard, (Général et chef de la Cour Supérieure).
Le maître, broché, 4s.
Douloureuse Passion de N. S. J. Christ, 1 vol., in 120, relié, 4s.
HARDES D'HIVER AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

Vente à Bon Marche
DE HARDES D'HIVER, POUR TROIS SEMAINES SEULEMENT.
ROBERT SEATH,
N. 50, RUE MCGILL,
S'ÉTANT DÉCIDÉ à Vendre tout ce qui lui reste de HARDES D'HIVER au-dessous du Prix Coutant, il est prêt à offrir au public de Montréal, des Habillemens à
UN POUR CENT
de moins que toute autre maison en cette ville. Que ceux qui ne le croient pas, VIENNENT ET VOIENT.
16 déc. fm-139

DISCOURS DE KOSSUTH.
Le 29 novembre dernier, une réunion eut lieu à Londres pour célébrer le 24^e anniversaire de la révolution polonoise. Parmi les orateurs que l'assemblée entendit, on remarquait Louis Kossuth. C'est la première fois que le grand orateur fait un discours public depuis l'entrée en campagne des alliés; aussi le désir de connaître son opinion sur la grande question du jour était universel en Angleterre. Le plupart des événements arrivés jusqu'ici avaient été prévus par cet homme d'Etat éminent dans un discours prononcé dans une autre circonstance. L'intérêt était vivement excité; il n'y eut pas d'assemblée satisfait. Dans son discours, que les correspondants du *Times* et de la *Tribune* de New-York à Londres ont pu expédier à ces deux journaux avant qu'il fût prononcé, Louis Kossuth expose la question dans tout son jour, et divulgue la fausseté de la situation dans toute sa vérité.
Nous donnons aujourd'hui une partie de ce document remarquable. Selon l'usage anglais, l'orateur s'adresse au président de l'assemblée (Sir Joshua Walsley). Il commence ainsi:
Monsieur,
Accoutumé que je suis à souffrir, c'est néanmoins avec un sentiment de profonde émotion que je prends la parole.
C'est la cause de la Pologne qui nous réunit. Comment pourrais-je me lever dans cette occasion sans me sentir profondément affecté par la pensée que lord Dudley Stuart n'est plus ?
Par sa mort soudaine, vous avez, monsieur, perdu un ami, un noble compagnon de vos efforts en faveur du progrès de la liberté; j'ai perdu un protecteur à qui je dois une reconnaissance toute particulière — les exilés dans l'infortune n'ont pas beaucoup d'appuis; l'humanité a perdu un guide comme il en existe peu aujourd'hui de semblable; la Pologne a perdu un défenseur incomparable par son dévouement et sa sincérité.
Je puis, monsieur, supporter les infortunes personnelles, et accepter librement le fond d'ardeur dont je suis chargé; mais voir l'humanité souffrir privée de ses amis les meilleurs, les plus purs, c'est trop triste à contempler, même pour moi.
La renommée de ses vertus lui assurait l'estime de tous les hommes bons. Quels doivent être mes sentiments, monsieur, après l'avis que l'aristocratie d'Angleterre a mis de son côté à éviter, parce que je débarquai sur vos rivages non avec l'aurore du succès, succès souvent acquis par un peuple public et de crimes privés, mais en exil persécuté, tombé victime du devoir d'un patriote? Elle m'a vu; il se tint à mes côtés, et jeta le lustre de ses vertus sur la tête de l'exilé. Quels doivent être mes sentiments, après avoir été témoin de ses incessants efforts en faveur de l'indépendance abattue, et pour porter secours à ses martyrs dans la détresse, envers moi comme envers des milliers de mes frères en infortune, et l'avoir vu particulièrement dévoué, avec le zèle réservant de son noble esprit, à la cause de la Pologne, pendant toute la longue période de ténèbres que des hommes sans principes et sans foi ont jetés sur le nom même de ce infortuné pays? Des affections personnelles sanctifiées par le temps — et sa fidélité à ces attachements ne fait que prouver sa haute moralité — ont pu l'avoir conduit quelquefois à peut identifier avec les personnes une cause qui, si elle vient à triompher, ne permettra pas que la nation soit absorbée par un parti. Mais à toujours agi avec une bonne foi parfaite dans son désir de bien servir sa chère Pologne. Aussi il n'est que trop certain que la Pologne et l'humanité opprimées n'auront jamais un ami plus dévoué que lui.
C'est pourquoi je pourrais, monsieur, me soulever de la tombe, et venir me tenir debout devant Dieu et devant les hommes, comme une statue vivante à travers les membres pétrifiés de laquelle coulait la flamme inextinguible du patriotisme; vous vous êtes tenu debout comme une protestation de l'éternel droit contre l'autorité d'un pouvoir impie, et comme un *Mane-Placet* — l'histoire est en lettres de sang brûlant sur les murs d'un édifice despotique presque somptueux. Le temps, la misère, le chagrin ont éclairci les rangs de votre Israël déchu; vous avez porté vos morts dans la tombe, et ceux qui ont survécu ont poursuivi leur route pour souffrir et pour mourir. Par tout où l'indépendance a été opprimée, une bonnie, vous vous êtes ralliés autour; la statue vivante s'est changée en héros combattant. Beaucoup d'entre vous sont tombés, et lorsque le crime a triomphé une fois de plus sur la vertu et le droit, vous avez porté le bâton de l'exilé errant, et n'avez pas désespéré. Beaucoup d'entre vous qui étaient jeunes lorsqu'ils virent le soleil se lever pour la dernière fois sur les montagnes et les plaines de la Pologne, ont les cheveux blancs et les forces brisées par l'âge, l'angoisse et la misère; mais le cœur du patriote a conservé la fraîcheur de la jeunesse; il est jeune en amour pour la Pologne, jeune en aspirations pour son indépendance, jeune en espérance, et de nouveau déterminé à briser les chaînes de la Pologne.
Quelle source féconde de nobles actes le patriotisme doit être, puisqu'il vous a donné tant de force pour souffrir et ne jamais désespérer!
Vous avez donné un noble exemple à chacun de nous, vous plus jeunes frères dans la famille des exilés.
Lorsque la bataille de Cannes fut perdue, et pendant qu'Annibal mesurait par bois secs les anneaux des chevaliers romains tombés, le sénat vota des remerciements au consul L. Varron pour n'avoir pas désespéré de la chose publique.
Patriotes proscrits de la Pologne, je vous remercie de l'voir pas désespéré de la résurrection de la liberté.
Ce sont les remerciements que j'avais à vous faire.

Les complications actuelles de l'Europe — résultat nécessaire des crimes et des erreurs du passé — ne peuvent être amenées à une conclusion définitive sans que la Pologne y joue son rôle. De deux choses l'une: ou on fera un règlement insuffisant, qui laissera incertain un avenir rapproché et la guerre surgira de nouveau, plus dangereuse pour quelques-uns et plus effrayante pour tous ceux qui s'y trouveront engagés; ou bien la guerre sera poussée jusqu'à un résultat définitif. Voilà la seule alternative.
Dans le premier cas, la Pologne peut perdre de temps, mais n'aura pas sa cause perdue. Ce sont d'autres qui auront à déplorer l'imprudence d'une telle irrésolution; et personnellement plus que l'Angleterre, soyez-en sûr — l'Angleterre, la grande nation, que le 7^e novembre confie à sa chance en ce qui concerne sa grandeur? Si cette guerre n'est pas conduite à une issue définitive et heureuse, la prochaine fois qu'il reviendra, je le crains, ce sera au tour de l'Angleterre à offrir dans sa destinée une seconde Pologne à l'histoire — même ici, chez elle, peut-être; qui sait? — mais certainement en Amérique ou dans son voisinage, et dans l'Inde. La fière attitude de l'Angleterre présente beaucoup de points vulnérables. En cela, il existe une différence entre la Russie et l'empire britannique qui n'est pas à l'avantage de ce dernier. L'Angleterre a beaucoup de points vulnérables; la Russie n'en a qu'un seul — la Pologne. Malheur à ceux qui, bien qu'en guerre avec la Russie, déclinent encore ce fait!
Dans la seconde alternative, il est parfaitement absurde de croire que les affaires pourront être menées à conclusion sans la Pologne. Ceux qui réfléchissent à cela trop tard s'en souviendront avec regret.
C'est pourquoi je vous dis à vous, hommes de Pologne, ceignez vos reins, reposez dans vos armures, mais à partir de ce moment ne dormez plus. Souvenez-vous du proverbe français: "Aide-toi, le ciel t'aidera."
La situation est critique. Elle exige toute la détermination de chaque patriote polonois. Si j'entends quelques chuchotements à propos des ruses discutées dans les recueils ténébreux de la diplomatie secrète. Oh! le fatal mot! cette fabrique de conspirations contre l'humanité, chargée de plus de méfaits que de crimes mortels que jamais les cours d'assises et les tribunaux de police n'en ont mis au jour! L'avenir de la nation polonoise d'être sur ses gardes! La diplomatie de cabinet, poussée par l'impitoyable nécessité, pourra faire un appel à la Pologne; mais si la Pologne, la nation, ne prend à temps une position pour revendiquer sa personnalité et affirmer l'égalité de son droit à donner aussi bien qu'à recevoir, et de n'être pas simplement un objet, mais partie dans la transaction, vous pouvez encore expérimenter une fois ce que vous avez déjà expérimenté lors des secrètes transactions du congrès de Vienne en 1815, où l'on a fait usage du nom de votre nation pour garantir des concessions qui ne vous touchaient pas, et les concessions une fois obtenues, la Pologne a été jetée par-dessus bord et sacrifiée aux convenances.
Vous pouvez voir la ruse employée encore une fois. Personne dans le monde n'a le droit de disposer des destinées de la Pologne excepté la Pologne elle-même.
Je fais un appel à la nation polonoise pour prendre à temps une telle position, afin que, lorsqu'il viendra, mais prends garde à la manière dont tu mets ta confiance dans les paroles. Ils ne peuvent aimer la Pologne parce qu'ils n'aiment pas la liberté. Voilà mon conseil.
Maintenant à l'Angleterre, monsieur, si l'assemblée désire que je continue; sinon, je m'arrête.
(A continuer.)

Il y a 31 ans que la Pologne a été partagée pour la première fois par cet acte odieux de la royauté coalisée que le Facile Suisse, Johannes Müller, a si bien caractérisé en disant que "Dieu l'avait permis; pour montrer la moralité des rois."
Et depuis, il y a 24 ans que la Pologne a été abandonnée à la main grande, mais non la dernière manifestation de son impérialisme vitalité, manifestation que les cabinets d'Europe ont vu l'étroitesse d'esprit de ne pas comprendre ou ont été trop corrompus pour apprécier.
Quatre-vingt-un ans de crime encore impuni, et vingt-quatre ans de misère dans l'exil! C'est bien long pour souffrir, mais non pour désespérer.
Et, pendant ce temps, vous, patriotes proscrits de la Pologne, vous avez souffert et n'avez pas désespéré. Vous avez été tenus debout devant Dieu et devant les hommes, comme une statue vivante à travers les membres pétrifiés de laquelle coulait la flamme inextinguible du patriotisme; vous vous êtes tenu debout comme une protestation de l'éternel droit contre l'autorité d'un pouvoir impie, et comme un *Mane-Placet* — l'histoire est en lettres de sang brûlant sur les murs d'un édifice despotique presque somptueux. Le temps, la misère, le chagrin ont éclairci les rangs de votre Israël déchu; vous avez porté vos morts dans la tombe, et ceux qui ont survécu ont poursuivi leur route pour souffrir et pour mourir. Par tout où l'indépendance a été opprimée, une bonnie, vous vous êtes ralliés autour; la statue vivante s'est changée en héros combattant. Beaucoup d'entre vous sont tombés, et lorsque le crime a triomphé une fois de plus sur la vertu et le droit, vous avez porté le bâton de l'exilé errant, et n'avez pas désespéré. Beaucoup d'entre vous qui étaient jeunes lorsqu'ils virent le soleil se lever pour la dernière fois sur les montagnes et les plaines de la Pologne, ont les cheveux blancs et les forces brisées par l'âge, l'angoisse et la misère; mais le cœur du patriote a conservé la fraîcheur de la jeunesse; il est jeune en amour pour la Pologne, jeune en aspirations pour son indépendance, jeune en espérance, et de nouveau déterminé à briser les chaînes de la Pologne.
Quelle source féconde de nobles actes le patriotisme doit être, puisqu'il vous a donné tant de force pour souffrir et ne jamais désespérer!
Vous avez donné un noble exemple à chacun de nous, vous plus jeunes frères dans la famille des exilés.
Lorsque la bataille de Cannes fut perdue, et pendant qu'Annibal mesurait par bois secs les anneaux des chevaliers romains tombés, le sénat vota des remerciements au consul L. Varron pour n'avoir pas désespéré de la chose publique.
Patriotes proscrits de la Pologne, je vous remercie de l'voir pas désespéré de la résurrection de la liberté.
Ce sont les remerciements que j'avais à vous faire.

Il y a 31 ans que la Pologne a été partagée pour la première fois par cet acte odieux de la royauté coalisée que le Facile Suisse, Johannes Müller, a si bien caractérisé en disant que "Dieu l'avait permis; pour montrer la moralité des rois."
Et depuis, il y a 24 ans que la Pologne a été abandonnée à la main grande, mais non la dernière manifestation de son impérialisme vitalité, manifestation que les cabinets d'Europe ont vu l'étroitesse d'esprit de ne pas comprendre ou ont été trop corrompus pour apprécier.
Quatre-vingt-un ans de crime encore impuni, et vingt-quatre ans de misère dans l'exil! C'est bien long pour souffrir, mais non pour désespérer.
Et, pendant ce temps, vous, patriotes proscrits de la Pologne, vous avez souffert et n'avez pas désespéré. Vous avez été tenus debout devant Dieu et devant les hommes, comme une statue vivante à travers les membres pétrifiés de laquelle coulait la flamme inextinguible du patriotisme; vous vous êtes tenu debout comme une protestation de l'éternel droit contre l'autorité d'un pouvoir impie, et comme un *Mane-Placet* — l'histoire est en lettres de sang brûlant sur les murs d'un édifice despotique presque somptueux. Le temps, la misère, le chagrin ont éclairci les rangs de votre Israël déchu; vous avez porté vos morts dans la tombe, et ceux qui ont survécu ont poursuivi leur route pour souffrir et pour mourir. Par tout où l'indépendance a été opprimée, une bonnie, vous vous êtes ralliés autour; la statue vivante s'est changée en héros combattant. Beaucoup d'entre vous sont tombés, et lorsque le crime a triomphé une fois de plus sur la vertu et le droit, vous avez porté le bâton de l'exilé errant, et n'avez pas désespéré. Beaucoup d'entre vous qui étaient jeunes lorsqu'ils virent le soleil se lever pour la dernière fois sur les montagnes et les plaines de la Pologne, ont les cheveux blancs et les forces brisées par l'âge, l'angoisse et la misère; mais le cœur du patriote a conservé la fraîcheur de la jeunesse; il est jeune en amour pour la Pologne, jeune en aspirations pour son indépendance, jeune en espérance, et de nouveau déterminé à briser les chaînes de la Pologne.
Quelle source féconde de nobles actes le patriotisme doit être, puisqu'il vous a donné tant de force pour souffrir et ne jamais désespérer!
Vous avez donné un noble exemple à chacun de nous, vous plus jeunes frères dans la famille des exilés.
Lorsque la bataille de Cannes fut perdue, et pendant qu'Annibal mesurait par bois secs les anneaux des chevaliers romains tombés, le sénat vota des remerciements au consul L. Varron pour n'avoir pas désespéré de la chose publique.
Patriotes proscrits de la Pologne, je vous remercie de l'voir pas désespéré de la résurrection de la liberté.
Ce sont les remerciements que j'avais à vous faire.

Il y a 31 ans que la Pologne a été partagée pour la première fois par cet acte odieux de la royauté coalisée que le Facile Suisse, Johannes Müller, a si bien caractérisé en disant que "Dieu l'avait permis; pour montrer la moralité des rois."
Et depuis, il y a 24 ans que la Pologne a été abandonnée à la main grande, mais non la dernière manifestation de son impérialisme vitalité, manifestation que les cabinets d'Europe ont vu l'étroitesse d'esprit de ne pas comprendre ou ont été trop corrompus pour apprécier.
Quatre-vingt-un ans de crime encore impuni, et vingt-quatre ans de misère dans l'exil! C'est bien long pour souffrir, mais non pour désespérer.
Et, pendant ce temps, vous, patriotes proscrits de la Pologne, vous avez souffert et n'avez pas désespéré. Vous avez été tenus debout devant Dieu et devant les hommes, comme une statue vivante à travers les membres pétrifiés de laquelle coulait la flamme inextinguible du patriotisme; vous vous êtes tenu debout comme une protestation de l'éternel droit contre l'autorité d'un pouvoir impie, et comme un *Mane-Placet* — l'histoire est en lettres de sang brûlant sur les murs d'un édifice despotique presque somptueux. Le temps, la misère, le chagrin ont éclairci les rangs de votre Israël déchu; vous avez porté vos morts dans la tombe, et ceux qui ont survécu ont poursuivi leur route pour souffrir et pour mourir. Par tout où l'indépendance a été opprimée, une bonnie, vous vous êtes ralliés autour; la statue vivante s'est changée en héros combattant. Beaucoup d'entre vous sont tombés, et lorsque le crime a triomphé une fois de plus sur la vertu et le droit, vous avez porté le bâton de l'exilé errant, et n'avez pas désespéré. Beaucoup d'entre vous qui étaient jeunes lorsqu'ils virent le soleil se lever pour la dernière fois sur les montagnes et les plaines de la Pologne, ont les cheveux blancs et les forces brisées par l'âge, l'angoisse et la misère; mais le cœur du patriote a conservé la fraîcheur de la jeunesse; il est jeune en amour pour la Pologne, jeune en aspirations pour son indépendance, jeune en espérance, et de nouveau déterminé à briser les chaînes de la Pologne.
Quelle source féconde de nobles actes le patriotisme doit être, puisqu'il vous a donné tant de force pour souffrir et ne jamais désespérer!
Vous avez donné un noble exemple à chacun de nous, vous plus jeunes frères dans la famille des exilés.
Lorsque la bataille de Cannes fut perdue, et pendant qu'Annibal mesurait par bois secs les anneaux des chevaliers romains tombés, le sénat vota des remerciements au consul L. Varron pour n'avoir pas désespéré de la chose publique.
Patriotes proscrits de la Pologne, je vous remercie de l'voir pas désespéré de la résurrection de la liberté.
Ce sont les remerciements que j'avais à vous faire.

Il y a 31 ans que la Pologne a été partagée pour la première fois par cet acte odieux de la royauté coalisée que le Facile Suisse, Johannes Müller, a si bien caractérisé en disant que "Dieu l'avait permis; pour montrer la moralité des rois."
Et depuis, il y a 24 ans que la Pologne a été abandonnée à la main grande, mais non la dernière manifestation de son impérialisme vitalité, manifestation que les cabinets d'Europe ont vu l'étroitesse d'esprit de ne pas comprendre ou ont été trop corrompus pour apprécier.
Quatre-vingt-un ans de crime encore impuni, et vingt-quatre ans de misère dans l'exil! C'est bien long pour souffrir, mais non pour désespérer.
Et, pendant ce temps, vous, patriotes proscrits de la Pologne, vous avez souffert et n'avez pas désespéré. Vous avez été tenus debout devant Dieu et devant les hommes, comme une statue vivante à travers les membres pétrifiés de laquelle coulait la flamme inextinguible du patriotisme; vous vous êtes tenu debout comme une protestation de l'éternel droit contre l'autorité d'un pouvoir impie, et comme un *Mane-Placet* — l'histoire est en lettres de sang brûlant sur les murs d'un édifice despotique presque somptueux. Le temps, la misère, le chagrin ont éclairci les rangs de votre Israël déchu; vous avez porté vos morts dans la tombe, et ceux qui ont survécu ont poursuivi leur route pour souffrir et pour mourir. Par tout où l'indépendance a été opprimée, une bonnie, vous vous êtes ralliés autour; la statue vivante s'est changée en héros combattant. Beaucoup d'entre vous sont tombés, et lorsque le crime a triomphé une fois de plus sur la vertu et le droit, vous avez porté le bâton de l'exilé errant, et n'avez pas désespéré. Beaucoup d'entre vous qui étaient jeunes lorsqu'ils virent le soleil se lever pour la dernière fois sur les montagnes et les plaines de la Pologne, ont les cheveux blancs et les forces brisées par l'âge, l'angoisse et la misère; mais le cœur du patriote a conservé la fraîcheur de la jeunesse; il est jeune en amour pour la Pologne, jeune en aspirations pour son indépendance, jeune en espérance, et de nouveau déterminé à briser les chaînes de la Pologne.
Quelle source féconde de nobles actes le patriotisme doit être, puisqu'il vous a donné tant de force pour souffrir et ne jamais désespérer!
Vous avez donné un noble exemple à chacun de nous, vous plus jeunes frères dans la famille des exilés.
Lorsque la bataille de Cannes fut perdue, et pendant qu'Annibal mesurait par bois secs les anneaux des chevaliers romains tombés, le sénat vota des remerciements au consul L. Varron pour n'avoir pas désespéré de la chose publique.

Aux Electeurs du Comte de Beauharnais.

Messieurs,
Après la dernière élection, lorsque vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour vous représenter dans l'Assemblée Législative, je m'engageai à aller vous visiter à l'expiration de la session prochaine, et à vous rendre compte tant de ma conduite en Chambre que des travaux parlementaires qui auraient été accomplis.

Cette circonstance, d'autant plus regrettable pour moi qu'elle ne me permet pas, comme je l'aurais espéré, d'aller vous exprimer de vive voix les souhaits sincères que je forme pour votre bonheur et votre prospérité, au commencement de l'année nouvelle, ne me laisse que l'alternative de me servir de la Presse pour communiquer avec vous. Veuillez donc regarder cette lettre comme l'expression des sentiments de gratitude et de respect que j'entretiens à votre égard, aussi bien que comme l'exposé des motifs et des principes qui m'ont guidé dans mes actions et mes votes relativement aux mesures soumises à la considération des représentants du peuple.

Comme vous le savez, MM., le ministère de juin, celui contre lequel vous vous êtes énergiquement prononcés lors des élections générales, a succombé dès les premiers jours de la session, sur la question de l'Orateur. Obligé de céder à cette manifestation de la volonté populaire, il offrit sa démission, et le chef de l'Exécutif, le gouverneur général, dut songer à appeler d'autres hommes pour former une nouvelle administration.

Dependant, au lieu de choisir ses adversaires parmi les libéraux de l'opposition, il jugea à propos de se jeter dans les bras du vieux parti tory du Haut-Canada, qui ne constituait qu'une faible minorité en Chambre, et Sir Allan McNab fut chargé du soin de composer le cabinet. Le premier embarras était de trouver des éléments homogènes, mais cette difficulté fut vite surmontée au moyen d'un rapprochement entre les Tories et la section du parti libéral bas-canadien qui venait de descendre du pouvoir.

M. Morin et ses amis, adoptant le principe de la double majorité, se prévalurent, pour reprendre leurs portefeuilles, du fait qu'ils avaient été soutenus par une majorité de la représentation bas-canadienne, tandis que Sir Allan McNab et les députés épris de la Family Compact d'Autrefois, forts de l'appui du clergé et inspecteur-général, M. Hincks, et de l'adhésion de deux membres du parti libéral du Haut-Canada, MM. Ross et Spence, se trouvaient commander momentanément une majorité parmi les représentants de cette section de la province.

Ainsi, des hommes qui avaient professé toute leur vie, des principes diamétralement opposés, consentirent à s'associer sur les mêmes banquettes à la fonction d'organiser de concert la constitution, parce qu'ils entendaient, disaient-ils, sur l'expédient de poursuivre l'accomplissement de trois grandes réformes, savoir: l'abolition des Droits Seigneuriaux, la sécularisation des Réserves du Clergé et l'introduction du principe électif dans la constitution du Conseil Législatif.

En présence de ces faits, voyant encore au pouvoir la moitié de ceux que le vote de juin avait irrévocablement condamnés, alliés aux adversaires éternels de toute réforme, aux hommes dont les menées ambiguës, les injustices et la tyrannie ont causé tous les maux de notre révolution, j'ai dû naturellement rester dans les rangs de l'opposition.

Le nouveau ministère, sorti du creuset ténébreux de l'intrigue, appuyé par quelques-uns comme une mine à exploiter et par un grand nombre comme une triste nécessité, ne tarda pas à se confirmer, par ses actes, dans la résolution que j'avais prise de le combattre.

La première question qui se présenta fut celle des Réserves du Clergé, dont le Haut-Canada surtout désirait impatiemment la solution.

J'ai voté contre le projet de sécularisation soumis à la Chambre par le gouvernement, pour trois raisons.

1o. Parce que le Fonds des Réserves, au lieu de former désormais partie du fonds consolidé de la province, était maintenu distinct et séparé, en sorte qu'il pouvait fournir, comme par le passé, le prétexte d'une agitation dangereuse.

2o. Parce que les biens connus sous le nom de Réserves du Clergé se trouvant si principalement dans le Haut-Canada, la disposition de la mesure ministérielle qui laissait à chaque section de la province la portion de ces Réserves qui se trouve dans leurs limites respectives, consacrait une injustice envers le Bas-Canada.

3o. Parce que la loi autorisait les titulaires actuels à opérer, dans le cours d'une année, la commutation de leur traitement annuel, et à en toucher immédiatement le capital, calculé sur la durée probable de la vie de chacun. Le moindre des inconvénients d'un arrangement de cette nature aurait été d'absorber d'un seul coup le fonds entier des Réserves.

Le programme de la coalition promettait deux autres réformes importantes: l'abolition des Droits Seigneuriaux et la reconstruction du Conseil Législatif sur la base de l'élection par le peuple.

Cette dernière mesure ne paraissant avoir été soumise que pour la forme et se trouvant encore, pour ainsi dire, à l'état de projet, je me crois dispensé de vous en entretenir pour le moment, afin d'éviter de suite à la question seigneuriale qui vous intéresse à un haut degré. Le bill rédigé par l'Hon. Procureur-général pour le Bas-Canada, M. Drummond, et finalement adopté par l'Assemblée Législative, après une discussion prolongée pendant plusieurs semaines, ne rencontrait pas précisément mes vœux, en ce qu'il n'opérait pas une abolition complète et immédiate de la Tenure Seigneuriale. Mais, à tout prendre, elle présentait certains avantages pour le censitaire, surtout dans les seigneuries où les rentes sont élevées.

La rente se trouvait réduite à deux sous par arpent en superficie, le surplus, si les tribunaux décidaient que les seigneurs y avaient droit, devant être payé par le gouvernement.

Les lofs se trouvaient virtuellement abolis, en ce que chaque mutation importante de terres avait entraîné la computation obligatoire.

Le droit de banalité était aboli, et le seigneur indemnifié par le gouvernement, s'il y avait lieu. Les terres non concédées restreintes dans le Domaine de la Couronne et pouvant être offertes au seigneur en

paiement de tout ou de partie de son indemnité.

Les seuls droits rachetables se réduisant aux cens et rentes, aux lofs et ventes et au droit de banalité; mais le seigneur pouvait faire valoir, auprès des commissaires nommés pour faire le cadastre, sa réclamation pour les autres droits et réserves garantis par ses titres, et le gouvernement se chargeait de l'indemniser à même le fonds destiné au rachat.

Ce fonds se serait composé de diverses sources locales de revenu auxquelles on aurait ajouté £150,000 à prendre dans la caisse publique, et se serait élevé en tout à une somme de quatre à cinq cent mille lofs.

Malgré les objections sérieuses que j'entretenais à l'endroit des Commissaires auxquels on confiait, en grande partie, l'exécution de la loi; malgré les défauts et les imperfections qu'on pouvait reprocher au bill de M. Drummond, j'ai cru devoir l'appuyer de mon vote. Si je n'y trouvais pas tout ce que je désirais, au moins le fardeau du censitaire aurait été moins lourd à porter et j'y voyais un commencement de justice, particulièrement pour ceux que j'ai l'honneur de représenter.

Dependant, il était douteux que cette manière de régler la question seigneuriale trouvât grâce auprès du Conseil Législatif, qui avait rejeté la loi de 1853 sans se donner la peine de l'examiner. Le ministère avait été sur ses gardes par ses propres amis; mais il paraissait être, à cet égard, dans la plus parfaite sécurité.

Je ne veux pas insinuer ici qu'il y eût connivence entre les ministres responsables et une influence occulte qui agitait au dehors par des moyens invisibles; d'autres l'ont dit, et l'événement a établi, après coup, des preuves présumptives d'une nature extrêmement grave.

Le bill de l'Assemblée Législative, une fois déposé sur le table du Conseil, a été attaqué par ceux mêmes qui l'avaient appuyé de leur vote, et désigné dans un pamphlet anonyme comme une mesure impraticable. Un projet de loi, sans signature responsable, est lancé dans le public comme une nouvelle loi, et le Conseil est obligé de publier une longue liste d'amendements qui renversent du coup toute l'économie du Bill de M. Drummond.

Dependant, les Conseillers Législatifs, tiraillés par des influences diverses, au dedans et au dehors, ne peuvent parvenir à s'entendre et contiennent à un comité spécial de cinq membres le soin d'ajuster les difficultés.

Il est de notoriété publique que ce Comité a agi de concert avec certaines personnes en dehors du Conseil, et que le Bill envoyé plus tard à l'Assemblée, sous la responsabilité de cette première branche de la Législature, était l'œuvre combinée de l'influence seigneuriale et des intrigues d'un existimé.

Entre dans ces détails afin que vous sachiez à qui le Bas-Canada est redevable d'une loi que je considère comme opposée aux intérêts du censitaire, et destinée à causer beaucoup de mal si elle ne subit des modifications profondes avant d'être mise en opération.

J'abrége, Messieurs, pour arriver de suite à la description des principaux caractères de la nouvelle loi seigneuriale.

Les rentes ne sont pas réduites; elles demeurent les capitalistes suivant leur valeur actuelle sur le pied de six par cent. L'indemnité due aux seigneurs pour les lofs sera répartie sur chaque terre tenue en censaire, à proportion de son étendue, et sur chaque emplacement, à proportion de sa valeur. Il en est de même pour le droit de banalité, le droit exclusif de construire des moulins et tous les autres droits et réserves qui seront établis par une cour spéciale et pour lesquels les commissaires accorderont une indemnité au seigneur. Des commissaires nommés par le gouvernement feront le cadastre de chaque seigneurie et établiront la somme que chaque censitaire devra payer. Quand tous les cadastres seront faits, ce qui n'aura lieu qu'après le jugement final de la cour spéciale créée par la loi pour déterminer les droits des seigneurs, et que les formalités requises auront été remplies, le montant dont chaque propriété se trouvera respectivement chargée se trouvera converti en une rente constituée, payable annuellement à l'estime époque que la rente seigneuriale l'est aujourd'hui, et rachetable lorsque le seigneur voudra en recevoir le capital. Il n'y a qu'un cas où le seigneur serait forcé de recevoir le capital des rentes: celui où tous les censitaires d'une seigneurie se trouveraient prêts à se racheter en même temps.

Le gouvernement affecte au rachat des droits seigneuriaux les mêmes sources de revenus et la même somme qui se trouvent décrites dans le bill adopté par l'Assemblée.

Après que tous les frais de commission, d'impression, de cour, etc., auront été payés, la balance qui restera sera répartie entre toutes les seigneuries, à proportion du montant total porté au cadastre. La part affectée à chaque seigneurie sera d'abord appliquée à couvrir l'indemnité due pour les lofs, puis celle due pour les rentes, le droit de banalité et les autres droits et réserves, dans l'ordre que je viens d'énoncer.

Les terres non concédées deviendront la propriété du seigneur, mais les commissaires tiendront compte du surplus de valeur que ces terres acquerront en passant sous l'empire d'une tenure libre, et le déduiront du montant de l'indemnité à être accordée au seigneur.

Comme vous pouvez le voir, les rentes que vous payez aujourd'hui se trouveront augmentées de tout ce qui représentera les lofs, la banalité, le droit exclusif de construire des moulins, le droit aux pouvoirs d'eau, le droit de carrières et tous droits et réserves quelconques, ce qui les portera presque au double.

Supposons maintenant que la balance qui restera du fonds de rachat, tous frais payés, puisse couvrir l'indemnité due pour les lofs dans toutes les seigneuries du Bas-Canada—ce qui est assez douteux—il vous resterait encore à payer beaucoup plus que vous ne payez annuellement à l'heure qu'il est, sans pouvoir vous racheter autrement que du consentement du seigneur. Voilà le bill envoyé par le Conseil Législatif à la chambre d'assemblée. Voilà, en substance, le mode adopté par le gouvernement pour régler la question seigneuriale.

C'est dans les derniers jours de la session, et près de la moitié des membres avaient quitté Québec. Cependant, le gouvernement crut devoir presser l'adoption de la mesure, et, malgré qu'une majorité bas-canadienne se soit deux fois prononcée contre lui, il persista dans sa résolution et l'emporta au moyen d'une majorité recrutée dans la représentation haut-canadienne.

Ainsi, une loi qui repose sur des bases toutes différentes de celles sur lesquelles s'appuyait le projet de l'Assemblée—une loi qui met en question le sort des trois quarts au moins des habitants du Bas-Canada, a passé par toutes ses phases dans deux séances consécutives, environ vingt-deux heures après que le texte en eût été mis entre les mains des membres.

En face d'une conduite semblable, il n'y avait pas d'hésitation possible pour le représentant qui met les intérêts publics avant les considérations de parti, et il ne me restait d'autre alternative que de repousser le présent fustige qu'on nous offrait. Je l'ai fait d'autant plus volontiers que mon opinion à cet égard se trouvait partagée par la majorité de ceux qui représentent plus particulièrement les intérêts des censitaires dans le Parlement; et malgré les regrets que j'éprouve de voir inscrite dans nos statuts une loi que je regarde comme dangereuse, j'ai la satisfaction d'avoir accompli un devoir.

La situation est critique, mais tout n'est peut-être pas perdu. Que l'opinion publique se prononce; que la voix du peuple se fasse entendre, et la prochaine session pourra amener des changements favorables dans la condition des censitaires.

Les graves sujets dont je viens de vous entretenir ont absorbé la meilleure partie de la session, en sorte qu'il y a eu peu de temps à consacrer à la transaction des affaires locales. Cependant, j'ai pris des mesures pour que les affaires qui regardent plus particulièrement votre comté ne souffrent aucun retard, au commencement de la session prochaine.

Je regrette de ne pouvoir me féliciter, quant à présent, du succès de mes démarches auprès du Commissaire des Travaux Publics, relativement aux dommages causés par l'inondation sur les terres situées au-dessus du Canal de Beauharnais. Néanmoins, ce qui réjouit à un suprême degré dans ce bureau n'en est peut-être pas désagréable aux rapports qu'on est obligé d'entretenir avec lui et donne tous les jours de nombreux sujets de plainte. Cependant, j'ai eu de la part du chef de ce département l'assurance que les difficultés dont il s'agit seront bientôt réglées.

Mais le fait est là; et tous les journaux vont confirmer le peuple anglais dans la croyance qu'il n'a qu'à faire un signe pour nous engager à prendre part à ses querelles. De quel désappointement l'honorable John Bull serait la victime s'il lui prenait jamais fantaisie d'essayer la recette de Lord Derby! Des particuliers, pris subitement d'un humeur chevaleresque, comme les braves Cavaliers de Québec ou le bouillant député d'Essex, pourrissent bien offrir isolement leurs services, et brûler de jeter leur épée dans la balance des destinées de l'Europe; le gouvernement canadien, pour lui, ne sera jamais soutenu dans aucune tentative d'arracher aux travaux paisibles de la campagne, bien plus, M. Felton a toute la confiance de M. Drummond, et c'est lui qui conduit depuis longtemps les poursuites criminelles de la Couronne, en remplacement du Procureur-général; il a aussi été nommé dernièrement conseil de la Reine. Tout cela, rapproché du fait qu'il a pu jurer et disposer de terres de la Couronne qui ne lui appartenait pas, semble établir une complicité entre M. Drummond et lui, qui ne ou aux occupations de l'industrie les plus vigoureux de notre population, pour les envoyer s'enfermer sous la tente du soldat, au rougir de leur sang la terre étrangère.

Nos revenus suffisent à peine pour défrayer les dépenses publiques et favoriser le développement de nos ressources intérieures. Nous avons d'immenses forêts à défricher, des mines à exploiter, de grands travaux d'améliorations à compléter, des pouvoirs d'eau sans nombre à utiliser, notre commerce intérieur et extérieur, à édifier sur des bases solides. En vérité, Lord Derby est trop bon de croire qu'une portion quelconque de la population de ces colonies n'aït autre chose à faire que prendre ses ébats aux rayons chauds et vivifiants du soleil américain, et nous tenons franchement à le désabuser.

Lorsqu'il s'est agi de voter £20,000 pour les veuves et les orphelins des soldats d'Orléans, un jeune député a développé fort éloquemment les considérations de cette démarche de la Législature Canadienne.

"Aujourd'hui, dit-il, on implore votre pitié pour des veuves délaissées et pour de pauvres orphelins; demain on vous demandera des subsides pour la guerre. Avez-vous donc résolu de prendre part aux querelles de l'Europe?"

Mais cette allusion que nous avons faite la-bas pour adoucir les malheurs que la guerre traîne après elle, Lord Derby ne la regarde que comme "une indication d'amitié" (an indication of friendship). Suivant lui, ce n'est que l'avant-garde de la loyauté coloniale, et il s'attend à voir arriver bientôt des régiments tout équipés et des fourgons chargés d'or; tout cela, à coup sûr, parce que nous n'avons rien à faire avec la dette fabuleuse de la mère-patrie, tandis que l'Angleterre serait obligée à défendre ses colonies si elles étaient menacées d'une invasion.

Il y a des hommes qui se forment d'étranges idées du juste et de l'injuste; mais, comme nous le disions en commençant, l'erreur première vient de ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, trouvent de bon goût de jouer la pantomime, et qui seront peut-être fort intrigués quand ils verront qu'on les prend au sérieux.

Les terres de la Couronne. Nos lecteurs ont vu, dans deux articles précédents, combien sont mal administrés les Départements Publics, et surtout celui des Terres de la Couronne. Voici maintenant un exemple particulier qui servira à convaincre ceux qui ne seraient pas encore rendus à l'évidence des faits divulgués par le Comité des Comptes Publics. La Gazette de Sherbrooke contient la narration de certaines transactions impliquant gravement M. Drummond, M. W. L. Felton, membre par Sherbrooke, et M. G. J. Nagle, agent des Terres et bois de la Couronne pour les townships de l'est, et mettant au jour un système de pillage du bien public, qui sera du devoir des représentants de condamner et flétrir comme il le mérite. Nous espérons aussi que le comité d'enquête sur les comptes publics s'emparera de cette affaire, et qu'il la mettra au jour afin de faire connaître les pilles et leurs complices. Pour l'intelligence du fait, dont nous avons déjà parlé l'année dernière, croyons-nous, nous allons remonter à l'origine et exposer ce que nous en savons.

En 1820, lors que le secrétaire des colonies disposait des terres publiques d'après les avis de ceux qui entouraient le gouverneur, l'hon. W. B. Felton, père du membre actuel pour Sherbrooke, était Conseiller Législatif et en même temps agent de la Couronne pour la colonisation de certaines parties des townships de l'Est. Voyant sans doute que les colons n'arrivaient pas assez vite, il eut l'idée de faire la colonisation par sa famille, composée de neuf enfants mineurs, dont huit du sexe féminin—ce qui n'était peut-être pas mal calculé.

En conséquence il obtint pour chacun de ses enfants une allocation de 200 acres de

terre; mais il paraît qu'une erreur s'étant glissée quelque part, il se trouva à la fin que les enfants de M. Felton avaient une allocation de 10,862 acres, ou à peu près 1,200 acres chacun. De plus M. Felton avait obtenu pour lui-même 15,315 acres de terre, et 4,800 acres avaient été distribués à divers membres de sa famille. Plusieurs malversations avaient déjà été découvertes dans l'administration de M. Felton, et cette erreur ayant été découverte par accident, il s'en suivit une correspondance entre le Bureau Colonial et M. Felton, dans laquelle celui-ci fut vertement tancé et sommé de restituer au Gouvernement les terres qu'il avait ainsi frauduleusement obtenues. Mais comme il y avait certaines difficultés à transporter des biens appartenant à des mineurs, il lui fut ordonné de remettre une quantité équivalente des terres qui lui avaient été données à lui-même, et il y consentit.

Mais M. Felton ayant refusé ou négligé de restituer ces terres, et en ayant gardé possession jusqu'en 1842, le Procureur-général LaFontaine institua une poursuite au nom de la Couronne pour les recouvrer, et M. W. L. Felton confessa jugement en consentant à les restituer à la Couronne.

Après ce jugement on devait s'attendre que le Gouvernement entreprit en possession de ces terres, obtenues frauduleusement et qu'il n'en serait plus question. Cependant, dans le mois de septembre 1854, ces mêmes terres sont saisies au bureau du shérif, comme appartenant à M. Robert S. Abercrombie, de St. Hyacinthe, agent des terres de la Couronne, pour la somme de £750, que ce dernier devait payer à M. W. L. Felton, qui les avait transportés à M. Abercrombie en juillet 1853, malgré le jugement de 1842, en vertu duquel il n'y avait aucun titre.

Il paraît que M. Drummond empêcha cette vente par le shérif, en vertu de laquelle M. Nagle aurait obtenu un titre peut-être valide à ces terres; mais ce ne fut qu'après avoir été poussé à le faire par quelqu'un de Sherbrooke qui surveillait mieux les intérêts de la Couronne que lui-même.

M. Felton est un chaud partisan du ministère, et il a la réputation d'être le double de M. Drummond et de l'approuver en tout, et par conséquent M. Drummond devait fermer les yeux sur des précédents de la force de celles que nous venons de raconter. Bien plus, M. Felton a toute la confiance de M. Drummond, et c'est lui qui conduit depuis longtemps les poursuites criminelles de la Couronne, en remplacement du Procureur-général; il a aussi été nommé dernièrement conseil de la Reine. Tout cela, rapproché du fait qu'il a pu jurer et disposer de terres de la Couronne qui ne lui appartenait pas, semble établir une complicité entre M. Drummond et lui, qui ne ou aux occupations de l'industrie les plus vigoureux de notre population, pour les envoyer s'enfermer sous la tente du soldat, au rougir de leur sang la terre étrangère.

Nos revenus suffisent à peine pour défrayer les dépenses publiques et favoriser le développement de nos ressources intérieures. Nous avons d'immenses forêts à défricher, des mines à exploiter, de grands travaux d'améliorations à compléter, des pouvoirs d'eau sans nombre à utiliser, notre commerce intérieur et extérieur, à édifier sur des bases solides. En vérité, Lord Derby est trop bon de croire qu'une portion quelconque de la population de ces colonies n'aït autre chose à faire que prendre ses ébats aux rayons chauds et vivifiants du soleil américain, et nous tenons franchement à le désabuser.

Lorsqu'il s'est agi de voter £20,000 pour les veuves et les orphelins des soldats d'Orléans, un jeune député a développé fort éloquemment les considérations de cette démarche de la Législature Canadienne.

"Aujourd'hui, dit-il, on implore votre pitié pour des veuves délaissées et pour de pauvres orphelins; demain on vous demandera des subsides pour la guerre. Avez-vous donc résolu de prendre part aux querelles de l'Europe?"

Mais cette allusion que nous avons faite la-bas pour adoucir les malheurs que la guerre traîne après elle, Lord Derby ne la regarde que comme "une indication d'amitié" (an indication of friendship). Suivant lui, ce n'est que l'avant-garde de la loyauté coloniale, et il s'attend à voir arriver bientôt des régiments tout équipés et des fourgons chargés d'or; tout cela, à coup sûr, parce que nous n'avons rien à faire avec la dette fabuleuse de la mère-patrie, tandis que l'Angleterre serait obligée à défendre ses colonies si elles étaient menacées d'une invasion.

Il y a des hommes qui se forment d'étranges idées du juste et de l'injuste; mais, comme nous le disions en commençant, l'erreur première vient de ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, trouvent de bon goût de jouer la pantomime, et qui seront peut-être fort intrigués quand ils verront qu'on les prend au sérieux.

Les terres de la Couronne. Nos lecteurs ont vu, dans deux articles précédents, combien sont mal administrés les Départements Publics, et surtout celui des Terres de la Couronne. Voici maintenant un exemple particulier qui servira à convaincre ceux qui ne seraient pas encore rendus à l'évidence des faits divulgués par le Comité des Comptes Publics. La Gazette de Sherbrooke contient la narration de certaines transactions impliquant gravement M. Drummond, M. W. L. Felton, membre par Sherbrooke, et M. G. J. Nagle, agent des Terres et bois de la Couronne pour les townships de l'est, et mettant au jour un système de pillage du bien public, qui sera du devoir des représentants de condamner et flétrir comme il le mérite. Nous espérons aussi que le comité d'enquête sur les comptes publics s'emparera de cette affaire, et qu'il la mettra au jour afin de faire connaître les pilles et leurs complices. Pour l'intelligence du fait, dont nous avons déjà parlé l'année dernière, croyons-nous, nous allons remonter à l'origine et exposer ce que nous en savons.

En 1820, lors que le secrétaire des colonies disposait des terres publiques d'après les avis de ceux qui entouraient le gouverneur, l'hon. W. B. Felton, père du membre actuel pour Sherbrooke, était Conseiller Législatif et en même temps agent de la Couronne pour la colonisation de certaines parties des townships de l'Est. Voyant sans doute que les colons n'arrivaient pas assez vite, il eut l'idée de faire la colonisation par sa famille, composée de neuf enfants mineurs, dont huit du sexe féminin—ce qui n'était peut-être pas mal calculé.

En conséquence il obtint pour chacun de ses enfants une allocation de 200 acres de

terre; mais il paraît qu'une erreur s'étant glissée quelque part, il se trouva à la fin que les enfants de M. Felton avaient une allocation de 10,862 acres, ou à peu près 1,200 acres chacun. De plus M. Felton avait obtenu pour lui-même 15,315 acres de terre, et 4,800 acres avaient été distribués à divers membres de sa famille. Plusieurs malversations avaient déjà été découvertes dans l'administration de M. Felton, et cette erreur ayant été découverte par accident, il s'en suivit une correspondance entre le Bureau Colonial et M. Felton, dans laquelle celui-ci fut vertement tancé et sommé de restituer au Gouvernement les terres qu'il avait ainsi frauduleusement obtenues. Mais comme il y avait certaines difficultés à transporter des biens appartenant à des mineurs, il lui fut ordonné de remettre une quantité équivalente des terres qui lui avaient été données à lui-même, et il y consentit.

Mais M. Felton ayant refusé ou négligé de restituer ces terres, et en ayant gardé possession jusqu'en 1842, le Procureur-général LaFontaine institua une poursuite au nom de la Couronne pour les recouvrer, et M. W. L. Felton confessa jugement en consentant à les restituer à la Couronne.

Après ce jugement on devait s'attendre que le Gouvernement entreprit en possession de ces terres, obtenues frauduleusement et qu'il n'en serait plus question. Cependant, dans le mois de septembre 1854, ces mêmes terres sont saisies au bureau du shérif, comme appartenant à M. Robert S. Abercrombie, de St. Hyacinthe, agent des terres de la Couronne, pour la somme de £750, que ce dernier devait payer à M. W. L. Felton, qui les avait transportés à M. Abercrombie en juillet 1853, malgré le jugement de 1842, en vertu duquel il n'y avait aucun titre.

Il paraît que M. Drummond empêcha cette vente par le shérif, en vertu de laquelle M. Nagle aurait obtenu un titre peut-être valide à ces terres; mais ce ne fut qu'après avoir été poussé à le faire par quelqu'un de Sherbrooke qui surveillait mieux les intérêts de la Couronne que lui-même.

M. Felton est un chaud partisan du ministère, et il a la réputation d'être le double de M. Drummond et de l'approuver en tout, et par conséquent M. Drummond devait fermer les yeux sur des précédents de la force de celles que nous venons de raconter. Bien plus, M. Felton a toute la confiance de M. Drummond, et c'est lui qui conduit depuis longtemps les poursuites criminelles de la Couronne, en remplacement du Procureur-général; il a aussi été nommé dernièrement conseil de la Reine. Tout cela, rapproché du fait qu'il a pu jurer et disposer de terres de la Couronne qui ne lui appartenait pas, semble établir une complicité entre M. Drummond et lui, qui ne ou aux occupations de l'industrie les plus vigoureux de notre population, pour les envoyer s'enfermer sous la tente du soldat, au rougir de leur sang la terre étrangère.

Nos revenus suffisent à peine pour défrayer les dépenses publiques et favoriser le développement de nos ressources intérieures. Nous avons d'immenses forêts à défricher, des mines à exploiter, de grands travaux d'améliorations à compléter, des pouvoirs d'eau sans nombre à utiliser, notre commerce intérieur et extérieur, à édifier sur des bases solides. En vérité, Lord Derby est trop bon de croire qu'une portion quelconque de la population de ces colonies n'aït autre chose à faire que prendre ses ébats aux rayons chauds et vivifiants du soleil américain, et nous tenons franchement à le désabuser.

Lorsqu'il s'est agi de voter £20,000 pour les veuves et les orphelins des soldats d'Orléans, un jeune député a développé fort éloquemment les considérations de cette démarche de la Législature Canadienne.

"Aujourd'hui, dit-il, on implore votre pitié pour des veuves délaissées et pour de pauvres orphelins; demain on vous demandera des subsides pour la guerre. Avez-vous donc résolu de prendre part aux querelles de l'Europe?"

Mais cette allusion que nous avons faite la-bas pour adoucir les malheurs que la guerre traîne après elle, Lord Derby ne la regarde que comme "une indication d'amitié" (an indication of friendship). Suivant lui, ce n'est que l'avant-garde de la loyauté coloniale, et il s'attend à voir arriver bientôt des régiments tout équipés et des fourgons chargés d'or; tout cela, à coup sûr, parce que nous n'avons rien à faire avec la dette fabuleuse de la mère-patrie, tandis que l'Angleterre serait obligée à défendre ses colonies si elles étaient menacées d'une invasion.

Il y a des hommes qui se forment d'étranges idées du juste et de l'injuste; mais, comme nous le disions en commençant, l'erreur première vient de ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, trouvent de bon goût de jouer la pantomime, et qui seront peut-être fort intrigués quand ils verront qu'on les prend au sérieux.

Les terres de la Couronne. Nos lecteurs ont vu, dans deux articles précédents, combien sont mal administrés les Départements Publics, et surtout celui des Terres de la Couronne. Voici maintenant un exemple particulier qui servira à convaincre ceux qui ne seraient pas encore rendus à l'évidence des faits divulgués par le Comité des Comptes Publics. La Gazette de Sherbrooke contient la narration de certaines transactions impliquant gravement M. Drummond, M. W. L. Felton, membre par Sherbrooke, et M. G. J. Nagle, agent des Terres et bois de la Couronne pour les townships de l'est, et mettant au jour un système de pillage du bien public, qui sera du devoir des représentants de condamner et flétrir comme il le mérite. Nous espérons aussi que le comité d'enquête sur les comptes publics s'emparera de cette affaire, et qu'il la mettra au jour afin de faire connaître les pilles et leurs complices. Pour l'intelligence du fait, dont nous avons déjà parlé l'année dernière, croyons-nous, nous allons remonter à l'origine et exposer ce que nous en savons.

En 1820, lors que le secrétaire des colonies disposait des terres publiques d'après les avis de ceux qui entouraient le gouverneur, l'hon. W. B. Felton, père du membre actuel pour Sherbrooke, était Conseiller Législatif et en même temps agent de la Couronne pour la colonisation de certaines parties des townships de l'Est. Voyant sans doute que les colons n'arrivaient pas assez vite, il eut l'idée de faire la colonisation par sa famille, composée de neuf enfants mineurs, dont huit du sexe féminin—ce qui n'était peut-être pas mal calculé.

En conséquence il obtint pour chacun de ses enfants une allocation de 200 acres de

terre; mais il paraît qu'une erreur s'étant glissée quelque part, il se trouva à la fin que les enfants de M. Felton avaient une allocation de 10,862 acres, ou à peu près 1,200 acres chacun. De plus M. Felton avait obtenu pour lui-même 15,315 acres de terre, et 4,800 acres avaient été distribués à divers membres de sa famille. Plusieurs malversations avaient déjà été découvertes dans l'administration de M. Felton, et cette erreur ayant été découverte par accident, il s'en suivit une correspondance entre le Bureau Colonial et M. Felton, dans laquelle celui-ci fut vertement tancé et sommé de restituer au Gouvernement les terres qu'il avait ainsi frauduleusement obtenues. Mais comme il y avait certaines difficultés à transporter des biens appartenant à des mineurs, il lui fut ordonné de remettre une quantité équivalente des terres qui lui avaient été données à lui-même, et il y consentit.

Mais M. Felton ayant refusé ou négligé de restituer ces terres, et en ayant gardé possession jusqu'en 1842, le Procureur-général LaFontaine institua une poursuite au nom de la Couronne pour les recouvrer, et M. W. L. Felton confessa jugement en consentant à les restituer à la Couronne.

Après ce jugement on devait s'attendre que le Gouvernement entreprit en possession de ces terres, obtenues frauduleusement et qu'il n'en serait plus question. Cependant, dans le mois de septembre 1854, ces mêmes terres sont saisies au bureau du shérif, comme appartenant à M. Robert S. Abercrombie, de St. Hyacinthe, agent des terres de la Couronne, pour la somme de £750, que ce dernier devait payer à M. W. L. Felton, qui les avait transportés à M. Abercrombie en juillet 1853, malgré le jugement de 1842, en vertu duquel il n'y avait aucun titre.

Il paraît que M. Drummond empêcha cette vente par le shérif, en vertu de laquelle M. Nagle aurait obtenu un titre peut-être valide à ces terres; mais ce ne fut qu'après avoir été poussé à le faire par quelqu'un de Sherbrooke qui surveillait mieux les intérêts de la Couronne que lui-même.

M. Felton est un chaud partisan du ministère, et il a la réputation d'être le double de M. Drummond et de l'approuver en tout, et par conséquent M. Drummond devait fermer les yeux sur des précédents de la force de celles que nous venons de raconter. Bien plus, M. Felton a toute la confiance de M. Drummond, et c'est lui qui conduit depuis longtemps les poursuites criminelles de la Couronne, en remplacement du Procureur-général; il a aussi été nommé dernièrement conseil de la Reine. Tout cela, rapproché du fait qu'il a pu jurer et disposer de terres de la Couronne qui ne lui appartenait pas, semble établir une complicité entre M. Drummond et lui, qui ne ou aux occupations de l'industrie les plus vigoureux de notre population, pour les envoyer s'enfermer sous la tente du soldat, au rougir de leur sang la terre étrangère.

Nos revenus suffisent à peine pour défrayer les dépenses publiques et favoriser le développement de nos ressources intérieures. Nous avons d'immenses forêts à défricher, des mines à exploiter, de grands travaux d'améliorations à compléter, des pouvoirs d'eau sans nombre à utiliser, notre commerce intérieur et extérieur, à édifier sur des bases solides. En vérité, Lord Derby est trop bon de croire qu'une portion quelconque de la population de ces colonies n'aït autre chose à faire que prendre ses ébats aux rayons chauds et vivifiants du soleil américain, et nous tenons franchement à le désabuser.

Lorsqu'il s'est agi de voter £20,000 pour les veuves et les orphelins des soldats d'Orléans, un jeune député a développé fort éloquemment les considérations de cette démarche de la Législature Canadienne.

"Aujourd'hui, dit-il, on implore votre pitié pour des veuves délaissées et pour de pauvres orphelins; demain on vous demandera des subsides pour la guerre. Avez-vous donc résolu de prendre part aux querelles de l'Europe?"

Mais cette allusion que nous avons faite la-bas pour adoucir les malheurs que la guerre traîne après elle, Lord Derby ne la regarde que comme "une indication d'amitié" (an indication of friendship). Suivant lui, ce n'est que l'avant-garde de la loyauté coloniale, et il s'attend à voir arriver bientôt des régiments tout équipés et des fourgons chargés d'or; tout cela, à coup sûr, parce que nous n'avons rien à faire avec la dette fabuleuse de la mère-patrie, tandis que l'Angleterre serait obligée à défendre ses colonies si elles étaient menacées d'une invasion.

Il y a des hommes qui se forment d'étranges idées du juste et de l'injuste; mais, comme nous le disions en commençant, l'erreur première vient de ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, trouvent de bon goût de jouer la pantomime, et qui seront peut-être fort intrigués quand ils verront qu'on les prend au sérieux.

Les terres de la Couronne. Nos lecteurs ont vu, dans deux articles précédents, combien sont mal administrés les Départements Publics, et surtout celui des Terres de la Couronne. Voici maintenant un exemple particulier qui servira à convaincre ceux qui ne seraient pas encore rendus à l'évidence des faits divulgués par le Comité des Comptes Publics. La Gazette de Sherbrooke contient la narration de certaines transactions impliquant gravement M. Drummond, M. W. L. Felton, membre par Sherbrooke, et M. G. J. Nagle, agent des Terres et bois de la Couronne pour les townships de l'est, et mettant au jour un système de pillage du bien public, qui sera du devoir des représentants de condamner et flétrir comme il le mérite. Nous espérons aussi que le comité d'enquête sur les comptes publics s'emparera de cette affaire, et qu'il la mettra au jour afin de faire connaître les pilles et leurs complices. Pour l'intelligence du fait, dont nous avons déjà parlé l'année dernière, croyons-nous, nous allons remonter

